

Termes de Référence (TDR) pour le recrutement de Consultants Individuels -Ingénieurs pour la mise en œuvre des activités de réponses aux crises (Réhabilitation / Reconstruction des infrastructures de base)

I. Contexte

La République de Madagascar a reçu un Don de l'Association Internationale pour le Développement pour financer le Projet de Filets Sociaux de Sécurité - Financement Additionnel 3 (FSS/FA3), et le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID) a l'intention d'utiliser une partie du montant du Don pour effectuer les paiements au titre des prestations décrites dans les présents Termes de Référence.

Madagascar reste vulnérable face aux risques climatiques exacerbés depuis quelques années par le phénomène de changement climatique. Le pays fait face de manière chronique aux effets néfastes de ces chocs tels que les cyclones, les inondations et la sécheresse.

Des activités d'intervention en cas de catastrophes provoquées par des aléas rapides tels que les cyclones et les inondations ont été conçues. Les catastrophes à déclenchement rapide entraînent généralement des destructions par un impact physique immédiat. Ils frappent différentes régions et communautés de manière imprévisible.

En outre, des transferts monétaires non conditionnels peuvent être mis en œuvre dans des zones en situation d'autres crises non anthropiques ou suite à des chocs covariants dont les effets peuvent porter atteinte aux conditions de vie des couches de la population vulnérable (exemple : COVID 19).

Ceux-ci permettraient d'aider le gouvernement à atténuer les chocs au niveau des ménages vulnérables pendant une situation de crise ou consécutivement aux mesures prises pendant un Etat d'Urgence, telle que COVID 19.

Dans ce cadre, le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID) souhaite faire appel à des Consultants individuels -Ingénieurs prestataires de service.

II. Type de réponse aux chocs à déclenchement rapide

La réponse aux populations touchées par une crise de type rapide peut inclure :

- Des activités Argent Contre Travail (ACT) sous le système de Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO), aux populations dans les zones sinistrées par les cyclones ou inondations.
- Des activités de réhabilitation / reconstruction des infrastructures dans les zones sinistrées par les cyclones ou inondations et dont les infrastructures sociales de base sont lourdement endommagées par les catastrophes.
- Des Transferts Monétaires Non Conditionnels (TMNC).

III. Mission des Consultants

Les consultants individuels-Ingénieurs seront organisés en équipe dénommée Equipe Mobile de Soutien (EMS) dont la mission consiste à assurer la mise en œuvre de portefeuille de microprojets Infrastructures dans le cadre de réponse à des situations de crise ou post crise, notamment :

- Initiation et préparation de la mise œuvre des microprojets (élaboration des Mémoires de Préparation des Microprojets MPP –Infrastructures),

- Contribution à l'élaboration de documents utiles au recrutement des partenaires prestataires :des prestataires de maîtrise d'oeuvre et des entreprises,
- Supervision des prestations et suivi des contrats des Maîtres d'oeuvre et MPE,
- Réception des travaux (Infrastructures),
- Mise à jour des données techniques nécessaires devant renseigner le système d'information y afférent,
- Contribution à la validation et approbation des documents techniques et des différents rapports des prestataires.

IV. Localité de prestation

L'EMS assurera sa mission dans les Districts affectés par les crises qui ne seront précisés qu'après l'apparition des catastrophes naturelles.

L'EMS est invité à préciser dans son dossier de manifestation d'intérêt les choix par ordre de préférence des Régions d'intervention (parmi les 23 régions).

V. Activités de la prestation

Les principales activités confiées à l'EMS, dans le cadre de la mission sont présentées ci-dessous. Auparavant, l'équipe sera formée par le FID sur les processus de mise en œuvre des activités, le système de gestion de plaintes et la supervision des travaux.

Activités de réhabilitation / reconstruction des infrastructures

D'une manière générale, l'objectif est de réhabiliter et/ou reconstruire les infrastructures communautaires de base endommagées par des catastrophes telles que celles-ci sont définies par le Bureau National de Gestion des Risques et Catastrophes (BNGRC).

L'ingénieur de l'EMS assure principalement les tâches ci-après :

- Assurer l'évaluation technique et financière des micro-projets
- Etablir les MPP des micro-projets
- Contribuer à l'élaboration des documents utiles au recrutement des prestataires (BE, MPE)
- Approbation des études relatives au micro-projet (Mémoire Technique (MT), Avant-Projet Sommaire (APS) et Avant-Projet Détaillé (APD)) et des Dossiers d'Appel d'Offres
- Supervision et contrôle des avancements des travaux
- Mise à jour des données techniques nécessaires devant renseigner le système d'information
- Analyse des rapports de maîtrise d'œuvre et approbation
- Approbation des factures à partir des avancements des travaux dressés par le Maître d'œuvre;
- Réception provisoire des travaux.
- Effectuer le classement et archivage des documents

VI. Cadre des responsabilités

Le FID :

- Fournir en temps nécessaire les outils de travail nécessaires,
- Assurer la prise en main, l'encadrement et la formation des Consultants Individuels

- Payer les rémunérations des consultants individuels EMS suivant les dispositions contractuelles en vigueur.

Les Consultants individuels :

- Réaliser toutes les activités mentionnées ci-dessus,
- Envoyer au FID les différents rapports stipulés dans le contrat.

VII. Expérience et qualifications minimales requises

Niveau de qualifications :

Ingénieur en GENIE CIVIL ou GENIE RURAL

Expériences :

- Ayant au moins deux (02) ans d'expériences professionnelles en évaluation, supervision ou mise en œuvre des microprojets d'infrastructures
- Ayant une expérience en participation sur les procédures de la passation de marchés d'au moins un (01) ans ;

VIII. Durée prévisionnelle des prestations :

La prestation du Consultant s'étalera **approximativement de MI-FEVRIER 2022 au MI-DECEMBRE 2022**

La durée prévisionnelle, à titre indicatif, des prestations du consultant est de dix (10) mois

IX. Livrables

Le consultant devrait livrer les documents techniques résultats de leurs activités : les rapports mensuels, les différents PV de réunions communautaires, les MPP et les Annexes, les rapports de mission, les photos prises pendant les missions, les diverses données collectées sur le terrain, etc....

Le Consultant livrera également au FID, en **deux exemplaires en version physique et une version électronique**, un rapport mensuel d'activités et de prestations.

A la fin de son mandat, le consultant fournira au FID un rapport final d'activités et de prestations.

Planning de livraison de livrables

Livrable	Fév22	Mars22	Avr22	Mai22	Jui22	Juil22	Août22	Sept22	Oct22	Nov22	Déc22
MPP		—									
Données après mission		—									
Rapport mensuel	—		—		—		—		—		—
Rapport final											—